



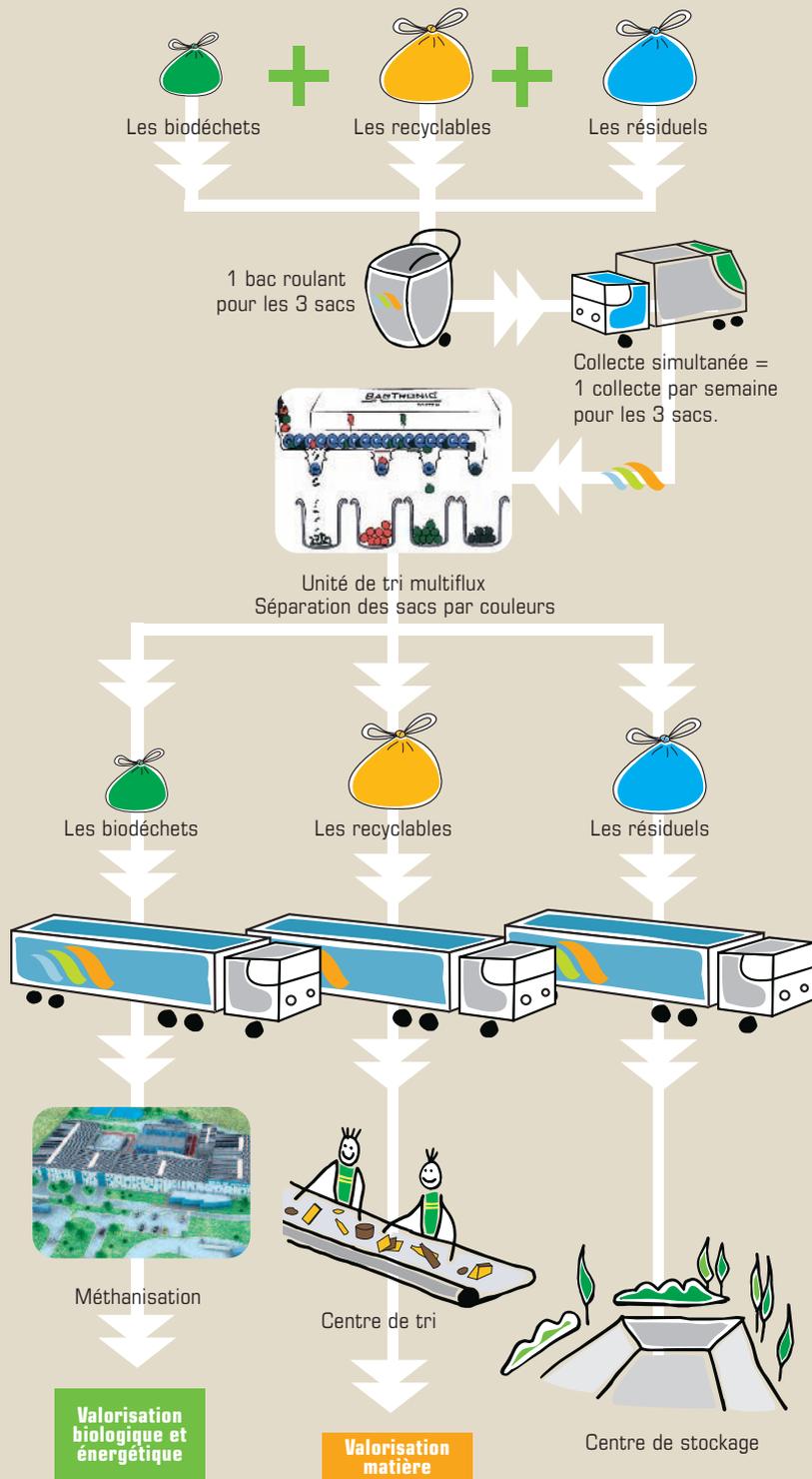
Guide pratique

du tri multiflux

des déchets ménagers



De la collecte au traitement



Le Sydeme et ses collectivités adhérentes ont choisi de mettre en place une filière de valorisation énergétique et biologique par méthanisation qui rend nécessaire une collecte sélective spécifique des biodéchets. Par conséquent, il a été instauré un dispositif innovant de collecte des déchets ménagers triés à la source, baptisé «collecte multiflux simultanée». Vos biodéchets, vos recyclables ainsi que vos résiduels sont collectés ensemble, une fois par semaine, dans le même bac roulant. Ce nouveau système permet de séparer les biodéchets sans rajouter une collecte supplémentaire et d'intégrer lors d'un seul et même passage la collecte des recyclables. De cette manière, le Sydeme optimise le transport des déchets ménagers en limitant le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de collecte. Cette collecte multiflux permet donc à la fois de mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers et d'engendrer des bénéfices environnementaux.

Ce système de collecte nécessite toutefois de distinguer les trois fractions de déchets afin de pouvoir les diriger vers les installations de traitement adéquates. Ainsi, à chacune de ces fractions est associée une couleur de sac : le vert pour les biodéchets, l'orange pour les recyclables et le bleu pour les résiduels.

Pourquoi fermer le sac à double nœud ?

Il est primordial de fermer vos 3 sacs à double nœud pour que rien ne s'en échappe durant le transport à partir de votre domicile jusqu'au lieu de tri des déchets. Il ne faut donc pas trop remplir vos sacs, ni fermer des sacs presque vides (ce serait du gaspillage de sacs et de transport).



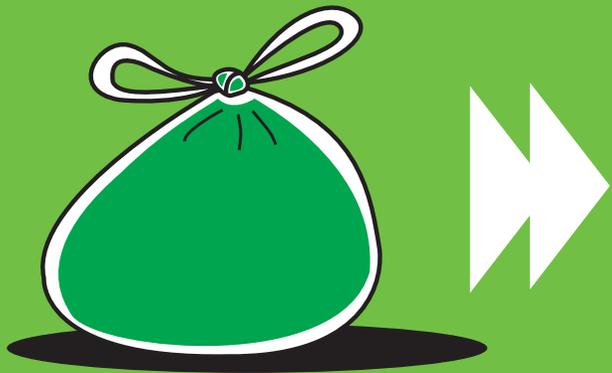
La collecte à bras latéral robotisé

La Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs a opté, il y a plus de 2 ans maintenant, pour une collecte des déchets ménagers au moyen d'un véhicule à bras latéral robotisé. Le nouveau dispositif multiflux mis en place sur son territoire est tout à fait compatible avec ce système de collecte. Pour qu'elle soit réalisée dans les meilleures conditions et faciliter le travail du chauffeur qui effectue seul la collecte, voici un rappel des consignes à respecter :

- Les bacs roulants ne doivent pas être trop remplis et déborder (couvercle fermé).
- Ne pas déposer de vrac à côté des bacs roulants.
- Ne pas placer vos bacs roulants dans des enclos ou des logettes.
- Positionner vos bacs roulants sur des sols stables et non sur des sols mous (herbe, gravier, sable...).
- Ne pas déposer vos bacs roulants en contrebas d'une rue en pente (pour des raisons techniques).
- Dédier des places de stationnement comme emplacement pour les bacs roulants si le stationnement de véhicules à ces endroits est gênant pour la collecte.
- Prévoir des points de regroupement pour les bacs roulants dans les impasses quand il n'est pas possible pour le véhicule de faire demi-tour.
- Les arbres situés au-dessus de bacs roulants peuvent causer des difficultés à la collecte (élagage éventuel).
- Les fils électriques ou téléphoniques ne doivent pas être situés sous les 5 m au risque d'être arrachés.

Les biodéchets dans le **sac vert**

Le tri à la source de ces biodéchets est la meilleure solution pour optimiser la valorisation biologique et obtenir un compost de grande qualité.



Les biodéchets représentent environ 30 % du poids de nos poubelles, soit 100 kg par an et par habitant.

Ces déchets renferment une part organique importante qui, suite à une transformation biologique, génère du biogaz (équivalent à 6,5 litres de gasoil pour 100 kg de biodéchets) et du compost (30 kg).



Déchèterie :

Les gros déchets verts ainsi que les tontes de gazon, branchages et feuilles mortes doivent être emmenés en déchèterie. Ils seront ensuite acheminés vers une plate-forme de compostage où ils seront transformés en compost.

Ce que je dépose dans le sac vert



Préparation de repas :
Épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs.



Restes de repas :
Marc de café, sachet de thé, trognon de pomme, pain, restes de viandes et poissons.



Petits déchets verts :
plantes d'intérieur, fleurs fanées.



Papiers souillés :
mouchoirs, essuie-tout, assiettes en carton, petits bouts de papiers et petites cartonnnettes.

Et plus encore...
Sciure, paille et copeaux de bois.



Ne mettez pas d'emballage dans le sac vert.

Je fais un double nœud pour fermer le sac.

Je dépose le sac vert fermé dans le bac roulant.

Les recyclables dans le sac orange

Le sac transparent devient orange mais rien ne change.



Le tri des recyclables permet d'économiser des matières premières et de l'énergie mais également de préserver la ressource en eau.

Ce que je dépose dans le sac orange



Briques alimentaires

Cartonnettes

Journaux, revues et magazines (sans film plastique)



Emballages en acier et en aluminium

Bouteilles et flacons en plastique avec leurs bouchons



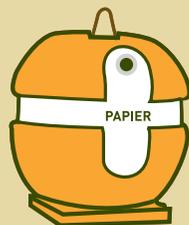
Le verre à déposer dans le conteneur :

Bouteilles et bocaux en verre coloré ou transparent et sans capsule.



Deux possibilités pour trier vos papiers (journaux, revues et magazines sans leur film plastique) :

- les conteneurs à papier ou
- le sac orange.

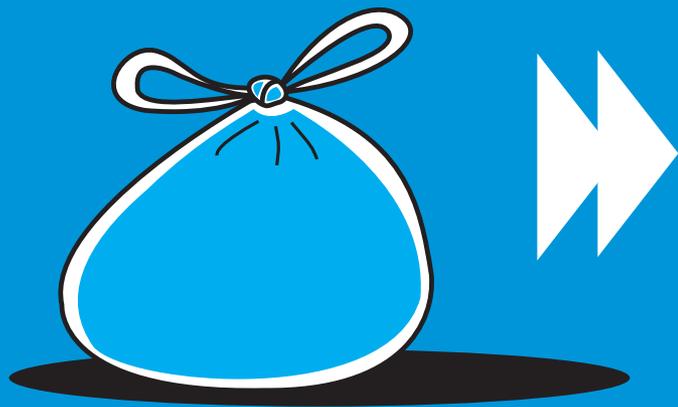


Tous les recyclables doivent être vidés de leur contenu. Il est cependant inutile de les laver et il ne faut pas les empiler.

Je fais un double nœud pour fermer le sac.

Je dépose le sac orange fermé dans le bac roulant.

Les résiduels dans le sac bleu



La déchèterie est destinée à recevoir vos déchets lourds, volumineux et dangereux.



Pour connaître les horaires d'ouverture de la déchèterie, vous pouvez nous contacter au **03 87 97 80 17** ou consultez notre site Internet : www.cc-albe-lacs.com



TOUT VENANT



DÉCHETS VERTS



BOIS



GRAVATS / INERTES



CARTONS



HUILES DE VIDANGE



PNEUMATIQUES



MÉTAUX



D3E



NÉONS ET AMPOULES BASSE CONSOMMATION



PILES ET ACCUMULATEURS



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



VERRE



D.A.S.R.I. : PIQUÈRES, SERINGUES

DÉCHÈTERIE DE SARRALBE.

Ce que je dépose dans le sac bleu



Films et barquettes alimentaires, polystyrène, sacs et sachets en plastique.



Pots de beurre, de crème, de yaourt.



Papier cadeau, éponges, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bain.



Autres déchets en plastique : jouets, cintres, rasoirs, brosses à dents, vaisselle jetable, tubes et boîtes.



Pots en terre cuite, pyrex, porcelaine, vaisselle cassée.



Déchets minéraux
Coquilles de crustacés et litière de chats.



Je mets dans le sac bleu les déchets qui ne doivent être mis ni dans le sac vert ni dans le sac orange.

Je fais un double nœud pour fermer le sac.

Je dépose le sac bleu fermé dans le bac roulant.

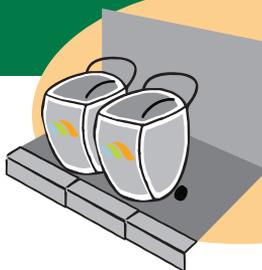
Conseils du tri multiflux



- 1** À chaque déchet, son sac. En cas de doute, mettez vos déchets dans le sac bleu.
- 2** Une fois vos sacs remplis, fermez-les à double nœud afin qu'aucun déchet n'en sorte.
- 3** Présentez votre bac roulant à la collecte le jour défini.

4 gestes

pour vous simplifier la propreté



Placez votre bac roulant parallèle à la rue, la poignée côté habitation.



Positionnez vos bacs roulants deux par deux.

Éloignez votre bac roulant de tout obstacle (50cm).



Mettez tous vos déchets dans le bac roulant. Ne laissez pas vos sacs déborder du bac roulant.



Tous les bacs roulants ne correspondant pas aux critères ci-dessus ne seront pas ramassés.

Avec le soutien financier de :



ECO
EMBALLAGES



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs

1, place de la République - 57430 SARRALBE

Tél. : 03 87 97 80 17 - Fax : 03 87 97 81 54

E-mail : ec-ville.sarralbe@wanadoo.fr

www.cc-albe-lacs.com